

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE108

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article prévoit la réalisation d'une campagne visant à promouvoir une utilisation "plus responsable" du téléphone mobile et l'édition de brochures d'information sur la bonne utilisation du téléphone mobile.

Il ne semble pas nécessaire de prévoir ceci dans la loi, pour que ce soit effectivement fait, si telle est la volonté de la majorité...